

#### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 31 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Taninges, légalement convoqué le 26 mars 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : 23 Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 16

ETAIENT PRESENTS: Mr Le Maire Gilles PEGUET, Mmes Rachel ROBLES, Gisèle TRIPOZ, Gaëlle MOGENIER adjointes, Fernand DESCHAMPS, René AMOUDRUZ (ARRIVEE AU POINT 05), François CARILLO adjoints, Mr André POLLET-VILLARD, conseiller délégué, Mmes Aurélie BONNET, Esther ALTENA (ARRIVEE AU POINT 04), Mrs Alain CONSTANTIN, Yannick CHARVET, Laurent PERRIER (ARRIVEE AU POINT 05), Christian ANTHONIOZ, Jonas CHEREAU, Thibault HENRIOUD

<u>POUVOIRS</u>: Carine BIGOT pour Aurélie BONNET, René AMOUDRUZ pour Gilles PEGUET, Henri CHARLES pour Thibault HENRIOUD, Laurent PERRIER pour Rachel ROBLES, Béatrice JACQ pour Jonas CHEREAU

EXCUSEE: Marise FAREZ, Audrey SAUCIAT, Marie COQUILLEAU, Cédric BUFFET

Madame TRIPOZ a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

#### Table des matières

01 – Délibération n°2021-028 : Compte-rendu du maire	3
02 – Délibération n°2021-029 : lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2022	3
03 – Délibération n°2021-030 - budget cantine : présentation du compte administratif 20214	4
04 – Délibération n°2021-031 - budget restauration scolaire : présentation du compte de gestion 2021	5
05 – Délibération n°2021-032 - budget principal : présentation du compte administratif 2021 (	5
$06$ – Délibération n°2021-033 - budget principal : présentation du compte de gestion 2021 $^\circ$	7
07 – Délibération n°2021-034 - budget eau : présentation du compte administratif 2021	8
09 – Délibération n°2021-035 - budget eau : présentation du compte de gestion 2021	9
10 – Délibération n°2021-036 - budget assainissement : présentation du compte administratif 2021	
11 – Délibération n°2021-037 - budget assainissement : présentation du compte de gestion 2021	1
12– Restauration scolaire – Délibération n°2022-038 - approbation d'une proposition de tarifs (rentrée scolaire de septembre 2022)	
13– Restauration scolaire – Délibération n°2022-039 - approbation de la mise à jour du règlement de la restauration scolaire (rentrée scolaire de septembre 2022)	2
14 – Ressources humaines – Délibération n°2022-040 - approbation d'un contrat P.E.C (parcours emploi compétences) avec pôle emploi pour un agent espaces verts	2
15 – Ressources humaines – Délibération n°2022-041 - approbation d'une proposition de majoration sur l'indemnité du coordonnateur relative au recensement Insee (conseil du 8 octobre 2020)	3
17 – Conventions - Délibération n°2022-043 : proposition d'une convention spéciale de déversement proposée par Veolia pour l'industriel « Ets Peguet » basé sur la commune 14	4
17BIS – conventions - Délibération n°2022-044 : proposition de convention spéciale de déversement proposée par Veolia pour l'industriel « Ets Lamador » basé sur la commune 1	5
18 – conventions - Délibération n°2022-045 : approbation d'une aide financière du SM3A relative aux travaux sur le hameau des Vouavres	6
Point divers et d'informations	7

#### 01 – Délibération n°2021-028 : Compte-rendu du maire

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Mr le Maire informe le Conseil de décisions qu'il a prises depuis la dernière séance du Conseil (commande d'un montant supérieur à 10K€, arrêté, décisions d'urbanisme, ...). Depuis le conseil du 24 février 2022, les seules commandes supérieures à 10 000 € ont été les suivantes :

- Honoraires de maitrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la route des suets (fin de l'été 2022) : 8340 € (rtm/onf)
- Travaux d'isolations du gymnase et de l'école : 11 866.62 € (concept energy) sans dépenses au final après intégration des certificats d'économies d'énergies (CEE) au terme des travaux

#### Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

PREND acte du compte-rendu du Maire

A Taninges, le 31 Mars 2022 Le Maire, G. PEGUET

### 02 – Délibération n°2021-029 : lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2022

Après lecture par Monsieur le Maire, le conseil doit approuver le PV de la séance du 24 février 2022

Entendu la lecture de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention (Alain CONSTANTIN)

• **APPROUVE**, le procès-verbal de la séance du 24 février 2022.

### 03 – Délibération n°2021-030 - budget cantine : présentation du compte administratif 2021

Monsieur le maire donne connaissance au Conseil Municipal du Compte Administratif 2021 du Budget Cantine de la Commune, distribué par ailleurs à chaque conseiller.

#### Les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses de l'exercice	215 931.19 €	16 643.41 €
Recettes de l'exercice	245 397.26 €	16 643.41 €
Résultat de l'exercice	+ 29 466.07 €	0 €
excédent (+) ou déficit (-) reporté	- 388 296.77 €	0 €
excédent (+) ou déficit (-) dégagé	- 358 830.70 €	0 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Rachel ROBLES, Première Adjointe, est élue Présidente de séance.

Sur proposition de Madame Rachel ROBLES, Première Adjointe,

Le Conseil Municipal,

Après présentation et examen du dossier,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 4 contre (Alain CONSTANTIN, Esther ALTENA, Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES),

- APPROUVE les résultats du Compte Administratif du Budget Cantine de la Commune pour l'exercice 2021
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

### 04 – Délibération n°2021-031 - budget restauration scolaire : présentation du compte de gestion 2021

Monsieur le maire, transmet aux conseillers le feuillet « Helios » communiqué par Monsieur BELLEVILLE, le Trésorier-comptable de Taninges, et joint à la présente délibération. Il présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 du budget restaurant scolaire de la commune.

Il souligne la concordance des résultats constatés avec ceux inscrits au compte administratif de l'ordonnateur, en précisant que le compte de gestion ne prend pas en compte les reports de l'exercice précédent.

Monsieur le maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du Trésorier.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE**, le compte de gestion 2021 du budget restaurant scolaire de la Commune, établi par le Trésorier-comptable de la commune
- · AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

### 05 – Délibération n°2021-032 - budget principal : présentation du compte administratif 2021

Monsieur le maire donne connaissance au Conseil Municipal du Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Commune, distribué à chaque conseiller.

#### Les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses de l'exercice	5 393 819.76 €	1 798 945.78 €
Recettes de l'exercice	5 625 389.22 €	2 666 050.08 €
Résultat de l'exercice	+ 231 569.46 €	+ 867 104.30 €
excédent (+) ou déficit (-) reporté		- 864 474.48 €
excédent (+) ou déficit (-) dégagé	+ 231 569.46 €	+ 2 629.82 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Rachel ROBLES, Première Adjointe, est élue Présidente de séance.

Sur proposition de Madame Rachel ROBLES, Première Adjointe,

Le Conseil Municipal,

Après présentation et examen du dossier,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 4 contre (Alain CONSTANTIN, Esther ALTENA, Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES),

- APPROUVE les résultats du Compte Administratif du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2021,
- · AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

## 06 – Délibération n°2021-033 - budget principal : présentation du compte de gestion 2021

Monsieur le maire transmet aux conseillers le feuillet « Helios » communiqué par Monsieur BELLEVILLE, le Trésorier-comptable de Taninges, et joint à la présente délibération. Il présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 du budget principal de la commune.

Il souligne la concordance des résultats constatés avec ceux inscrits au compte administratif de l'ordonnateur, en précisant que le compte de gestion ne prend pas en compte les reports de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du Trésorier.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- · **APPROUVE**, le compte de gestion 2021 du budget Principal de la Commune, établi par le trésorier-comptable de la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

### 07 – Délibération n°2021-034 - budget eau : présentation du compte administratif 2021

Monsieur le maire donne connaissance au Conseil Municipal du Compte Administratif 2021 du Budget Eau de la Commune, distribué à chaque conseiller.

Les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses de l'exercice	164 275.70 €	1 398 869.22 €
Recettes de l'exercice	236 757.37 €	991 898.76 €
Résultat de l'exercice	+ 72 481.67 €	- 406 970.46 €
excédent (+) ou déficit (-) reporté	+ 125 513.42 €	+ 606 093.29 €
excédent (+) ou déficit (-) dégagé	+ 197 995.09 €	+ 199 122.83 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Rachel ROBLES, Première Adjointe, est élue Présidente de séance.

Sur proposition de Madame Rachel ROBLES, Première Adjointe, Le Conseil Municipal,

Après présentation et examen du dossier,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 4 contre (Alain CONSTANTIN, Esther ALTENA, Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES),

- APPROUVE les résultats du Compte Administratif du Budget Eau de la Commune pour l'exercice 2021,
- · AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

## 09 — Délibération n°2021-035 - budget eau : présentation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire transmet aux conseillers le feuillet « Helios » communiqué par Monsieur BELLEVILLE, le Trésorier-comptable de Taninges et joint à la présente délibération. Il présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 du budget eau de la commune.

Il souligne la concordance des résultats constatés avec ceux inscrits au compte administratif de l'ordonnateur, en précisant que le compte de gestion ne prend pas en compte les reports de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du Trésorier.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- · APPROUVE, le compte de gestion 2021 du budget Eau de la Commune, établi par le Trésoriercomptable de la commune
- · AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

### 10 – Délibération n°2021-036 - budget assainissement : présentation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du Compte Administratif 2021 du Budget Assainissement de la Commune.

#### Les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses de l'exercice	214 137.73 €	421 576.79 €
Recettes de l'exercice	225 623.18 €	238 777.23 €
Résultat de l'exercice	+ 11 485.45 €	- 182 799.56 €
excédent (+) ou déficit (-) reporté	+ 61 908.51 €	+ 310 859.30 €
excédent (+) ou déficit (-) dégagé	+ 73 393.96 €	+ 128 059.74 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Rachel ROBLES, Première Adjointe, est élue Présidente de séance.

Sur proposition de Madame Rachel ROBLES, Première Adjointe, Le Conseil Municipal,

Après présentation et examen du dossier,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 4 contre (Alain CONSTANTIN, Esther ALTENA, Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES),

- **APPROUVE** les résultats du Compte Administratif du Budget Assainissement de la Commune pour l'exercice 2021,
- · AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

### 11 – Délibération n°2021-037 - budget assainissement : présentation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire transmet aux conseillers le feuillet « Helios » communiqué par Monsieur BELLEVILLE, le Trésorier-comptable de Taninges et joint à la présente délibération. Il présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 du budget assainissement de la commune.

Il souligne la concordance des résultats constatés avec ceux inscrits au compte administratif de l'ordonnateur, en précisant que le compte de gestion ne prend pas en compte les reports de l'exercice précédent. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du Trésorier.

#### Entendu le rapport de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, le compte de gestion 2021 du budget Assainissement de la Commune, établi par le Trésorier-comptable de la commune.
- · AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

A Taninges, le 31 Mars 2021 Le Maire, G. PEGUET

### 12- Restauration scolaire - Délibération n°2022-038 - approbation d'une proposition de tarifs (rentrée scolaire de septembre 2022)

Il est transmis le 26 mars 2022, une proposition de tarification applicable en septembre 2022, après échange avec le comité consultatif restauration du 23 mars 2022 dont le compte-rendu a été diffusé. Les parents d'élèves ont été informés de la modification tarifaire applicable à la prochaine rentrée scolaire eu égard au déficit de la restauration scolaire, aux hausses des denrées alimentaires et des énergies. Ils ont été aussi informés d'une réflexion en cours sur une tarification incluant le QF (quotient familial) applicable éventuellement à la rentrée de septembre 2023. L'historique des tarifs appliqués aux parents a été par ailleurs transmis aux conseillers le 30 mars 2022.

#### Entendu le rapport de Madame TRIPOZ, adjointe Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- · APPROUVE, les tarifs de 6.30 € (carte) et de 8.50 € (ticket) applicables dès la prochaine rentrée scolaire soit à partir du 01 Septembre 2022
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

# 13- Restauration scolaire - Délibération n°2022-039 - approbation de la mise à jour du règlement de la restauration scolaire (rentrée scolaire de septembre 2022)

Il est transmis le 26 mars 2022, une proposition de mise à jour du règlement de la restauration scolaire. Madame TRIPOZ souligne et explique en séance les modifications proposées dont l'intégration désormais de 2 jours de carence facturée aux parents en cas d'absence de l'enfant (même en présence d'un certificat médical), compte tenu d'un délai minimal de 72 heures exigé par les prestataires (mise à jour du quantitatif des repas commandés).

D'autre part, les parents recevront désormais un état récapitulatif lors de chaque période de vacances scolaires. Concernant les factures restantes dues (impayés), le recouvrement sera effectué par la DDFIP après deux relances infructueuses exécutées par les services de la mairie.

Entendu le rapport de Madame TRIPOZ, adjointe Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, la mise à jour du règlement de la restauration scolaire applicable en septembre 2022 et à remettre aux parents lors de la 1<sup>ère</sup> vague d'inscriptions de début Juillet 2022.
- · AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

A Taninges, le 31 Mars 2022 Le Maire, G. PEGUET

# 14 – Ressources humaines – Délibération n°2022-040 - approbation d'un contrat P.E.C (parcours emploi compétences) avec pôle emploi pour un agent espaces verts

Comme précédemment, il est proposé au conseil d'approuver un contrat P.E.C proposé par Pôle emploi pour un demandeur emploi qui rejoindrait l'équipe espaces verts pour une durée de 6 mois (saisonnier). Monsieur CARILLO explique aux conseillers les exigences de Pôle emploi (durée, nombre minimal d'heures,...) et, pour la commune, les économies sur les charges sociales.

#### Entendu le rapport de Monsieur CARILLO, adjoint, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le contrat P.E.C proposé par Pôle emploi pour un demandeur emploi qui rejoindrait l'équipe espaces verts à partir du 16 mai 2022
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

## 15 – Ressources humaines – Délibération n°2022-041 - approbation d'une proposition de majoration sur l'indemnité du coordonnateur relative au recensement Insee (conseil du 8 octobre 2020)

Compte tenu de l'important travail effectué en janvier et février 2022 par le coordonnateur du recensement, il est proposé au conseil d'approuver une majoration de l'indemnité initialement décidée lors du conseil du 8 octobre 2020 soit 650 €.

Monsieur le maire explique aux conseillers la charge de travail effectuée par le coordonnateur et en particulier les préparations réalisées en 2020 et 2021 relatives au recensement finalement annulé par l'Insee pour cause de crise sanitaire. Monsieur le maire informe les conseillers du niveau d'indemnités perçues par les différents agents recenseurs et propose de doubler l'indemnité initialement proposée en faveur du coordonnateur.

Sur proposition de Monsieur le maire, Le Conseil Municipal, Après présentation et examen du dossier, Après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 2 abstentions (Alain CONSTANTIN, Esther ALTENA),

- APPROUVE la majoration de l'indemnité du coordonnateur du recensement Insee et ainsi de la porter de 650 € à 1300 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

A Taninges, le 31 Mars 2022 Le Maire, G. PEGUET

### 16 – Ressources humaines – Délibération n°2022-042 - approbation d'une prise en charge d'un forfait transport (placier parking)

Il est proposé au conseil d'approuver une prise en charge des frais de déplacement à hauteur de 100 € pour le placier parking ayant intervenu sur le plateau du Praz de lys durant 5 week-ends.

Sur proposition de Monsieur le maire, Le Conseil Municipal, Après présentation et examen du dossier, Après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 2 abstentions (Alain CONSTANTIN, Esther ALTENA),

APPROUVE l'indemnisation additionnelle de ses frais de transports (Taninges-Praz de Lys) à hauteur de 100 € au bénéfice du placier parking ayant intervenu cet hiver sur la station du Praz de Lys.

# 17 – Conventions - Délibération n°2022-043 : proposition d'une convention spéciale de déversement proposée par Veolia pour l'industriel « Ets Peguet » basé sur la commune

Il est transmis le 26 mars 2022, une proposition d'une convention tripartite proposée par le délégataire (Veolia), conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Le délégataire a rencontré à plusieurs reprises les Ets Peguet et ont défini : les modalités de surveillance et de contrôle de leurs eaux usées, les mises en conformité ainsi que les conditions financières (supplémentaires) justifiées par les traitements additionnels rendus nécessaires par un coefficient de majoration soit un « CP » (coefficient de pollution) supérieur à un usager standard.

A la suite de cette réunion avec l'industriel, le délégataire a confirmé par son email du 31 janvier 2022 qu'en fonction des installations de cet industriel, de la nature et de la concentration chimique des rejets, le coefficient de majoration établi est de 1.75 soit une majoration annuelle de l'ordre de 13 000 € sur une facture annuelle de 18 000 €.

La durée de cette convention est de 10 ans et pourra être amendée pendant toute la durée du contrat à l'initiative d'une des parties contractantes lors d'évolution de la réglementation, de non-respect des vérifications techniques annuelles, de modifications des équipements ou du process,...

Entendu le rapport de Monsieur Deschamps, adjoint Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la convention tripartite mentionnée ci-dessus
- · AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants dont l'arrêté correspondant.

## 17BIS – conventions - Délibération n°2022-044 : proposition de convention spéciale de déversement proposée par Veolia pour l'industriel « Ets Lamador » basé sur la commune

Il est transmis le 26 mars 2022, une proposition d'une convention tripartite proposée par le délégataire (Veolia), conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Le délégataire a rencontré à plusieurs reprises, les Ets Lamador et ont défini : les modalités de surveillance et de contrôle de leurs eaux usées, les mises en conformité, ainsi que les conditions financières (supplémentaires) justifiées par les traitements additionnels rendus nécessaires par un coefficient de majoration soit un « CP » (coefficient de pollution) supérieur à un usager standard.

A la suite de cette réunion avec l'industriel, le délégataire a confirmé par son email du 31 janvier 2022 qu'en fonction des installations de cet industriel, de la nature et de la concentration chimique des rejets, le coefficient de majoration établi est de 1.05 soit une majoration annuelle de l'ordre de 1 200 € sur une facture annuelle de 24 000 €.

La durée de cette convention est de 10 ans et pourra être amendée pendant toute la durée du contrat à l'initiative d'une des parties contractantes lors d'évolution de la réglementation, du non-respect des vérifications techniques annuelles, de modifications des équipements ou du process, ...

Entendu le rapport de Monsieur le maire, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la convention tripartite mentionnée ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants dont l'arrêté correspondant.

### 18 – conventions - Délibération n°2022-045 : approbation d'une aide financière du SM3A relative aux travaux sur le hameau des Vouavres

Il est transmis le 26 mars 2022, une proposition de convention proposée par le SM3A le 21 mars 2022 dite « offre de concours », le SM3A acceptant d'apporter une aide à hauteur de 15 000 € pour les travaux relatifs au confortement de talus et voiries sur le hameau des Vouavres.

Cette présente convention a pour objet de définir le montant et les modalités de versement de l'offre de concours du SM3A en faveur de la Commune pour le financement des travaux de confortement de la route du Hameau des Vouavres en rive droite du Foron pour un coût estimé à 80 000 € HT.

Cette offre de concours prend la forme d'une contribution financière de 15 000 € à titrer par la commune à l'issue de la réception des travaux.

Sur proposition de Monsieur AMOUDRUZ, adjoint, Le Conseil Municipal, Après présentation et examen du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- · APPROUVE la convention « offre de concours » proposée par le SM3A telle que mentionnée ci-dessus
- · AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

#### Point divers et d'informations

- Elections présidentielles et législatives : le tableau d'enregistrement des disponibilités (transmission du 24 mars 2022) est diffusé à nouveau en séance ainsi qu'un protocole relatif aux scrutins.
- Programme petites villes de demain : une information est transmise par Mr le Maire
- Travaux de la Pallud (Oct 2022) : Monsieur le maire informe le conseil d'un projet de réunion avec les riverains concernant ces travaux sous maitrise du Département prévus en fin d'année 2022
- Travaux MJC : Monsieur le maire informe le conseil de l'ouverture des plus (DCE Travaux) prévue le 15 avril 2022
- <u>Schéma directeur de l'eau (Praz de lys)</u>: Monsieur le maire informe le conseil de la dernière réunion tenue avec le prestataire CIME en présence de la commune de Mieussy.
- Plu : Monsieur le maire informe le conseil
- <u>Commission de choix (travaux route des Suets)</u>: suite appel au volontariat, Rene AMOUDRUZ, Jonas CHEREAU, Thibault HENRIOUD, Laurent PERRIER.
- Planning et rappels (commissions, conseils, ccid,...)
- <u>Plan de formation prévisionnel 2022</u> : le DGS diffuse aux conseillers le bilan 2021 et le plan 2022 prévisionnel présenté au Comité technique et validé par le Maire.